

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE

-----

Séance du vingt cinq septembre deux mille six  
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : Mme Yvette BARBANSON, M. Didier CODORNIUO.

N°B-56/2006

OBJET : TRAVAUX DE REFECTIONS DE VOIRIE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Rapporteur expose :

La C.A.N. a lancé un appel d'offres pour la réfection des voiries sur lesquelles elle entreprend des travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu pour une période de 2 ans.

Le montant du marché est compris entre un minimum de 100 000,00 € H.T et un maximum de 400 000,00 € H.T pour les 2 ans.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 13 septembre 2006 a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir celle de l'entreprise COLAS.

Je vous propose :

- d'approuver le marché avec l'entreprise susmentionnée qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet aux budgets Eau et Assainissement de la C.A.N.,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier le marché à intervenir.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme.

Le Président,

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa réception  
en Sous-Préfecture

le :  
et de sa publication  
le :

Michel MOYNIER.